

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 avril 2014

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille quatorze, le 11 avril, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Valérie GRENARD, Maire.</p> <p>Présents : GRENARD Valérie, BOSQUET Daniel, DUPIRE Pascal, JARTOUX Eliane, PAUL Frédéric, LEGRAND Coralie, PICORY Hervé, MOURET Marc, DESOLME Sabrina, EL AZRI Nicole.</p> <p>Absent : FAYEAUX Dominique</p> <p>Représenté : FAYEAUX Dominique par GRENARD Valérie</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	10	
Conseillers absents	1	
Conseillers représenté	1	
•		
Convocation		
4 avril 2014		
•		
Pour		
Contre		
Abstention		
•		
Annexe		

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire annonce qu'elle a reçu un pouvoir :

- Dominique FAYEAUX donne pouvoir à Valérie GRENARD.

Mr Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

En début de séance, Mme Le Maire lit le compte rendu du 14 mars 2014 pour information, il est adopté par principe par les anciens conseillers.

Madame le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 28 mars 2014. Le compte rendu est voté et adopté à l'unanimité.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

- Délibérations :
- Indemnités des élus.
- Elections des délégués et composition des commissions.

- Questions diverses.

INDEMNITES DES ELUS :

Le conseil municipal décide d'allouer au Maire et aux adjoints les indemnités correspondant à leur fonction, soit (indemnités sur les mêmes bases de 2009, délibération n°1)

Pour le Maire : indemnité de fonction brute mensuelle de 17 % de l'Indice Brute 1015

Pour les Adjoints : indemnité de fonction brute mensuelle de 6.6 % de l'Indice Brute 1015

Mme Le Maire propose que les indemnités des élus soient versées **mensuellement.**

Mme Le Maire et les adjoints ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
DE VALIDER Les indemnités des élus.

Pour Le Maire : indemnité de fonction brute mensuelle de 17 % de l'Indice Brute 1015

Pour les Adjoints : indemnité de fonction brute mensuelle de 6.6 % de l'Indice Brute 1015

Faisant suite à l'élection d'un nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder aux attributions et compositions des représentants au sein des diverses structures.

Communauté de Communes :

Valérie GRENARD, Daniel BOSQUET sont élus conseillers communautaires, en application de la loi 2013-402 du 17 mai 2013.

Pour l'élection des délégués aux syndicats de communes et les syndicats mixtes, ces délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

SyEP Embrunais-Savinois(Syndicat d'éclairage public de l'Embrunnais et du savinois) :

Deux titulaires : Valérie GRENARD, Pascal DUPIRE

Deux suppléants : Hervé PICORY, Dominique FAYEAUX

SyME05(Syndicat mixte d'électricité des Hautes Alpes)

Un titulaire : Pascal DUPIRE

Un suppléant :Hervé PICORY

Marchés Publics :

Le Conseil Municipal constitue une commission d'appel d'offres à caractère permanent selon l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Valérie GRENARD, élue maire, assurera la Présidence de cette commission.

Après une élection à la représentation proportionnelle au plus forte reste, ont été élus :

Trois membres Titulaires : Daniel BOSQUET, Hervé PICORY, Marc MOURET

Trois membres Suppléants : Eliane JARTOUX, Nicole EL AZRI, Coralie LEGRAND

Le Conseil municipal constitue diverses commissions dont Madame Le Maire en assurera la présidence

Centre Communal d'Action Sociale et représentant des élus auprès du CNAS (Comité National d'Action sociale) :

Un élu : Eliane JARTOUX

Un agent : Zuhail GERMAIN

Commission Communale des Impôts directs :

Composée de sept membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Le Conseil municipal a nommé 12 Titulaires et 12 suppléants parmi lesquels seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques six commissaires titulaires et six suppléants.

Commission des travaux et Urbanisme :

Sont désignés : Hervé PICORY, Nicole EL AZRI, Marc MOURET, Frédéric PAUL, Daniel BOSQUET, Dominique FAYEAUX.

Commission Agricole et de la Forêt :

Un Titulaire : Daniel BOSQUET

Un suppléant :Eliane JARTOUX

PAYS SUD (Conseil de développement) :

Un conseiller :Frédéric PAUL

Délégués en Charge de la Communication :

Coralie LEGRAND, Sabrina DESOLME

Commission Tourisme :

Daniel BOSQUET, Sabrina DESOLME

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire évoque les problèmes de courriers et propose de remonter l'information à la Communauté de Communes.

Mme Le Maire précise que la pose de barrières de sécurité qui fait l'objet d'une délibération n°02/2014, vont être posées prochainement, le marquage des implantations a été effectué semaine 14.

Mme Le Maire précise que l'aménagement des 2 ruelles (Impasse des primevères et impasse du piolit) validé en Conseil Municipal selon délibération n° 40/2013 va se faire courant avril, mai.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réunion qui a eu lieu le 10 avril en Mairie sur le projet du Foreston et précise que ce projet sera présenté aux nouveaux conseillers par les investisseurs courant mai/juin 2014 et fera également l'objet ultérieurement d'une réunion publique pour présentation du projet.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la remise de la troisième fleur aura lieu le 28 avril 2014 à Marseille. Elle invite les conseillers disponibles à participer à cet évènement.

Eliane Jartoux demande que la Mairie participe à l'achat de graines et de plants pour varier davantage les cultures du jardin communal et redynamiser l'action.

L'ensemble du conseil émet un avis favorable. Mme le Maire précise que cette action (jardin communal) a retenu l'attention du Pavillon Bleu et des Villes et Villages Fleuris dans le cadre de sensibilisation à l'environnement.

Mme le Maire sollicite le conseil municipal de réfléchir sur de nouvelles actions qui pourraient être proposées à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Affichage effectué le

18/04/2014, à 16h00

Le Maire,

Valérie GRENARD